

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Lacto Extra Spray

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Lacto Extra Spray

▼ N° de produit

56102, 59482

Identifiant unique de formulation (UFI)

48J1-V059-H00Y-K5N2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

▼ Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Désinfectant de trayons

Réservé à un usage professionnel et industriel.

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

▼ Nom et adresse de l'entreprise

GR Service SRL

Zur Domäne 21

4750 Bütgenbach

Belgium

+32(0)80642353

Courriel

Info@gr-service.be

Révision

22/04/2026

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

Date de la précédente édition

5/11/2025 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Provoque de graves lésions des yeux. (H318)

Conseil(s) de prudence

Générales

Sans objet.

Précautions

Porter un équipement de protection des yeux. (P280)

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P305+P351+P338)

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P310)

Stockage

Sans objet.

Élimination

Sans objet.

Substances dangereuses

Acide L-(+)-lactique

Autre étiquetage

Substance active:

Acide L-(+)-lactique (4.1 g/100g)

UFI : 48J1-V059-H00Y-K5N2

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Acide L-(+)-lactique	N° CAS : 79-33-4 N° CE: 201-196-2 REACH: 01-2119474164-39-xxxx N° index : 607-743-00-5	3-5%	EUH071 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital ou Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24), apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: Se rendre à l'air libre et se reposer dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112 / une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact cutané

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Par la suite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact visuel

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact, si cela est facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Appeler le 112 / une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Se rincer la bouche immédiatement. Boire, si la personne exposée est en mesure de déglutir. Ne pas provoquer de vomissements. Appeler le 112 / une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit contient des substances qui causent de graves lésions oculaires. Le contact avec ces substances peut provoquer des effets irréversibles sur les yeux / des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

En cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique, il faudra également se rincer les yeux à plusieurs reprises en se rendant chez le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles. Tenir hors de portée des enfants. Durée de conservation : 24 mois.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage

0 - 30 °C

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste de la Belgique des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL

Aucune information disponible.

PNEC

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.			

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu		

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu			

Protection des yeux

Type	Normes
Protection des yeux	EN ISO 16321-1



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

Rouge

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Doux

pH

~ 3,0

Densité (g/cm³)

~ 1,05 (20 °C)

Viscosité cinématique

20-10 centistokes (20 °C)

Viscosité dynamique

20-10 mPa.s (20 °C)

Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)

Aucune information disponible.

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)

Aucune information disponible.

Pression de vapeur

Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative

Aucune information disponible.

Température de décomposition (°C)

Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

Des résultats négatifs ont été obtenus lors de l'essai de combustion entretenue L.2, troisième partie, section 32 des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses des Nations unies, Manuel d'épreuves et de critères.

Inflammabilité (°C)

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammation (°C)

Aucune information disponible.

Limite d'explosivité (% v/v)

Aucune information disponible.

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Complètement soluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Aucune information disponible.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

COV (g/L)

0

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Tension de surface (mN/m)

30

Capacités oxydantes

Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

▼ Toxicité aiguë

Produit/composant Acide L-(+)-lactique

Espèce : Rat

Voie d'exposition : Orale

Test : DL50

Valeur : 3543 mg/kg bw

Autres informations : Source: ECHA

Produit/composant Acide L-(+)-lactique

Espèce : Lapin

Voie d'exposition : Cutanée

Test : DL50

Valeur : > 2000 mg/kg mg/kg bw

Autres informations : Source: ECHA

Produit/composant Acide L-(+)-lactique

Méthode d'essai : OCDE 403

Espèce : Rat

Voie d'exposition : Inhalation

Test : CL50

Valeur : > 7,94 mg/l mg/L

Autres informations : Source: ECHA

Produit/composant Acide L-(+)-lactique
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Orale
Test : CL50
Valeur : 4936 mg/kg bw
Autres informations : Source: ECHA

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un test d'irritation cutanée a été effectué, le test OCDE439 s'est révélé non irritant pour la peau. Le produit peut donc être considéré comme non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

▼ Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Le produit contient des substances qui causent de graves lésions oculaires. Le contact avec ces substances peut provoquer des effets irréversibles sur les yeux / des lésions oculaires graves.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'indication de propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. ▼ Toxicité

Produit/composant Acide L-(+)-lactique
Méthode d'essai : LC50
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 130 mg/L

Autres informations : Source: ECHA

Produit/composant Acide L-(+)-lactique
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues
Durée : 72 heures
Test : CE50
Valeur : 3500 mg/l
Autres informations : Source: ECHA

Produit/composant Acide L-(+)-lactique
Méthode d'essai : OCDE 202
Espèce : Crustacés
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : 130 mg/L
Autres informations : Source: ECHA

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Produit/composant Acide L-(+)-lactique
Valeur : 75,5 %
Conclusion : -
Test : OCDE 301 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'indication de propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit utilisé peut être vidé dans les égouts ou sur un tas de fumier si les réglementations locales l'autorisent. Éviter de déverser le produit dans une usine de traitement des eaux usées individuelle.

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Les lingettes en papier utilisées pour nettoyer les trayons doivent être jetées déchets municipaux en mélange (CED 20 03 01)

Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit.

Code CED

07 06 99 Déchets non spécifiés ailleurs

Emballages pollués

Éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux réglementations locales en vigueur.
 Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.
 Les contenants vides doivent être rincés abondamment à l'eau et éliminés avec les déchets ménagers ou commerciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5 Env**	Autres informations :
ADR/A DN/RID	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

▼ Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR/ADN/RID, IATA et IMDG.
 Des résultats négatifs ont été obtenus lors de l'essai de combustion entretenue L2, troisième partie, section 32 des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses des Nations unies, Manuel d'épreuves et de critères.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

Règlement sur les Produits Biocides

Type de produit : TP3 - Hygiène vétérinaire

Restrictions d'utilisation

-

Instructions d'emploi et dose à appliquer

-

Autres informations

-

Autre

Sans objet.

Sources

3 MAI 1999. - Arrêté royal relatif à la protection des jeunes au travail.
Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H314, Corrosif pour les voies respiratoires.
H318, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.

▼ Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EC = Concentration efficace
ED = Dose efficace
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EL = Chargement efficace
ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration r
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
HP = Code de propriété de dange
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IC = Concentration inhibitrice maximale X
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LC = Concentration létale
LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains
LD = Dose létale

LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé
LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé
LOEC = Concentration minimale pour un effet observé
LL = Chargement léthal
LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique-eau
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
LT = temps léthal
M = Pour le facteur de multiplication
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NOAEC = Concentration sans effet nocif observé
NOAEL = Dose sans effet nocif observé
NOEC = Concentration sans effet observé
NOELR = Taux de chargement sans effet observable
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scénario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange est basée sur les données de test.

Validé par

IUBO

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : BE-fr